

**Association Pour la Gestion des Associations des Ulis****Procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 14 juin 2024**

Le 14 juin 2024 à 18h30, les membres du nouveau conseil d'administration de l'Association pour la Gestion de la Maison des associations des Ulis (APOGÉ), dûment élus par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2024, se sont réunis dans les locaux de la Maison des Associations (MdA) sise au 2 avenue d'Alsace 91940 Les Ulis.

Etaient présent(e)s :

- BERTHELOT Pierrette, mandatée par l'association CIFORDOM,
- BOULET Stella, mandatée par l'association DU CŒUR ET DES MEUBLES, a donné la procuration à Christine Buleté.
- BULETÉ Christine, mandatée par l'association COLORES LATINOS,
- FLEURIEL Marie-Claude, mandatée par l'association P.F.D.U.A. (Protection Féline Des Ulis et Alentours)
- GLORION Estelle, mandatée par l'association COU BOXE (Club omnisports des Ulis), a donné la procuration à Sandrine Madi et à Jacques Mignon.
- KOPERSKI Mariola, mandatée par l'association Franco-Polonaise,
- MADI Sandrine, mandatée par l'association ECOL'CITOYENNE,
- MIGNON Jack, mandaté par l'association des locataires des Hautes Plaines (ALHP),
- TAMA Aurélie, mandatée par l'association CŒUR MISERICORDIEUX.
- CHARRON Etienne, membre de droit, désigné par le conseil municipal de la ville des Ulis.
Il a quitté la réunion vers 19h 30. Il a donc été présent jusqu'au vote de la future Présidente puis s'est retiré aussitôt pour assister à une réunion d'une autre association. Le vote du reste des membres du bureau s'est effectué sans sa présence.

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

- COULIBALY Hawa, premier membre de droit d'APOGÉ, 3^{ème} adjointe chargée de la vie associative et de l'éducation populaire de la ville des Ulis.
- CHARRON Etienne, membre de droit d'APOGÉ, absent au moment du vote.

1- Information concernant le compte bancaire de l'association

Approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 01/06/2024, la clôture du compte de la Caisse d'Épargne a bien été effectuée avec transfert des fonds au C.I.C. Il n'y aura aucun frais sur ce nouveau compte dont la gestion est gratuite jusqu'à 4000 €. L'association disposera d'une carte pour la remise de chèques et d'une autre pour le dépôt et le retrait d'espèces.

2- Élection du nouveau Bureau

Sont élues :

- *Présidente* : Sandrine MADI
- *1^{ère} Vice-présidente* : Estelle GLORION
- *2^{ème} Vice-présidente (chargée de la communication)* : Christine BULETÉ
- *Trésorière* : Aurélie TAMA
- *Trésorière adjointe* : Pierrette BERTHELOT
- *Secrétaire* : Marie-Claude FLEURIEL
- *Secrétaire adjointe* : Mariola KOPERSKI

.../...

**3- Réservation de la salle de réunion (RDC de la Maison des Associations)**

3a - Gestion du prêt : sera assurée par la secrétaire qui répondra aux demandes de réservation.

Elle vérifiera également que chaque association utilisatrice a bien souscrit une assurance à jour de cotisation et transmettra l'avis de réservation à Sandrine MADI et Estelle GLORION en vue de la remise des clés par l'une ou l'autre (voir ci-dessous).

3b- Gestion des clés : Les 4 trousseaux de clés disponibles seront répartis entre :

- Jack MIGNON : son trousseau restera au bureau de l'association 1^{er} étage MdA,
- Marie-Claude FLEURIEL conservera son trousseau pour le retrait du courrier,
- Sandrine MADI et ESTELLE GLORION seront chacune détentrices d'un trousseau leur permettant d'assurer la remise des clés et leur récupération lorsqu'une association réservera la salle pour une réunion.

La séance est levée vers 20h30.

Fait aux Ulis, le 14 juin 2024.

Le Président de séance,

Jack MIGNON

La Secrétaire de séance,

Marie-Claude FLEURIEL